Nombre de membres : 34 **N°2021-54**
En exercice : 33 **Abstentions : 0**
Présents : 26 **Exprimés : 33**
Pouvoirs : 7 **Pour : 33**
Votants : 33 **Contre : 0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille vingt et un, le mercredi 28 juillet à 20h00.
Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.
Date de la convocation : le 22 juillet deux mille vingt et un.
Présents : Christophe Gérouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles, Chantal Robin, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet.
Suppléants présents :
Pouvoirs : François Chaulet à Pierre Varachaud, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Alain Duris pouvoir à Maryse Thomas, Christian Vignerie pouvoir à Jean Maynard, Bruno Grancoing pouvoir à Sylvie Germond, Hervé Mazeaud pouvoir à Maryse Parverie, Bertrand Jayat pouvoir à Christophe Gérouard
Secrétaire de séance : Louis Furlaud

Objet : Mise à jour du règlement intérieur des ALSH communautaires à compter du 1er septembre 2021.

Monsieur le président explique que pour faire suite à la mise en place au sein du service « Jeunesse/Animation » de la plate-forme « I Noé » (plate-forme d'inscription dématérialisée entre autres), il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur des ALSH communautaires.

Par ailleurs, la modification des horaires scolaires du RPI Gorre/Saint-Laurent-sur-Gorre (passage à 4 jours d'école par semaine) nécessite également que des adaptations soient apportées en ce sens à ce règlement intérieur.

Un projet de règlement intérieur mis à jour a donc été préparé en ce sens.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ADOPTE** le règlement intérieur des ALSH communautaires mis à jour à compter du 1er septembre 2021, et selon le modèle joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD

Accusé de réception en préfecture
087-200066520-20210728-202106_202154-DE
Reçu le 30/07/2021